

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS ANZÈRE TOURISME « BILLET 100.-»

**Organisateur:** Anzère Tourisme SA

**Est autorisée à participer** toute personne physique âgée d'au moins 13 ans. Les participants mineurs doivent avoir l'autorisation de leurs tuteurs. L'organisateur peut vérifier l'existence d'une telle autorisation. Ne sont pas autorisés à participer les organes et les employés de l'organisateur, leur famille, ainsi que toute personne mise en relation professionnellement avec le présent jeu-concours (« participant »).

La participation au jeu-concours n'implique aucune obligation d'achat de biens/services de l'organisateur, mais les participants doivent disposer d'un compte Facebook/Instagram valable et d'un accès à Internet.

En prenant part au jeu-concours, les participants acceptent les présentes conditions.

**Dates du jeu-concours:** Du 23.09.2019 à 12 h au 15.12.2019 à 12 h (heure locale)

**Pour participer,** les participants doivent se prendre en photo ou se faire prendre en photo devant le mur interactif de la place du village d'Anzère et la publier sur Facebook ou Instagram avec le @anzere ou envoyer la photo à [100@anzere.ch](mailto:100@anzere.ch).

Seules les photos relayées sur la page Facebook ou Instagram de Anzère Tourisme ou envoyée par mail d'ici à la fin du jeu-concours pourront être prises en compte. L'organisateur n'est pas responsable de la non-réception des réponses causée par une défaillance technique ou toute autre perturbation.

Il ne sera accepté qu'une seule photo par participant pendant toute la durée du jeu-concours. Les photos supplémentaires d'une même personne ne seront ni acceptées ni prises en compte lors de la détermination des gagnants. Tous les séjours gagnants ne sont valables que pour la basse saison (hors vacances scolaires).

**Prix:** Nous mettons en jeu les prix suivants:

- 1 x 100x CHF 100.- = Fr. 10'000.- en cash
- 1x une semaine (7 nuits) pour une famille dans un appartement de 3 pcs. à Anzère
- 2x un week-end (2 nuits) dans un appartement de 2 pcs. à Anzère
- 2x un week-end (2 nuits) pour deux personnes dans un studio à Anzère
- 3x un week-end (2 nuits) pour deux personnes dans une chambre d'hôtel double à Anzère
- 1x un abonnement « MagicPass » pour la saison 2019/2020
- 5x un bon de massage au Spa & Wellness d'Anzère
- 5x une entrée à la balade culinaire "Goût des Alpagnes" été 2020

**Détermination des gagnants:** à la fin de la période du jeu-concours, un tirage au sort se fera à huis clos pour sélectionner les gagnants parmi toutes les photos valides.

**Information du gagnant et remise des prix:** les gagnants seront contactés via un message privé sur la page Facebook/Instagram de l'organisateur et/ou par mail. Il disposera alors d'un **délai de trois jours** à partir de la première prise de contact pour répondre et obtenir son prix. S'il ne se manifeste pas dans les trois jours suivant la première prise de contact, l'organisateur se réserve le droit de le disqualifier et d'attribuer le prix à un autre gagnant. Ce dernier sera déterminé au moyen de la procédure mentionnée plus haut.

Les prix seront transmis en main propre à l'office du tourisme d'Anzère ou tout autre lieu que l'organisateur détermine.

**Utilisation des données:** En participant au jeu-concours, les participants donnent à l'organisateur le droit, non exclusif et non limité dans l'espace, de copier, de diffuser ou de fournir à des tiers leur réponse/photo saisie sur le site Web de l'organisateur et sur les réseaux sociaux, sans que cela leur confère une quelconque rémunération.

En prenant part au jeu-concours, les participants acceptent que leurs données personnelles, telles que leur nom et leur adresse, transmises, le cas échéant, dans le cadre du jeu-concours, puissent être utilisées par l'organisateur à des fins statistiques et publicitaires. L'organisateur s'engage à traiter avec diligence les données recueillies dans le cadre du jeu-concours. Elle ne garantit pas que les données transmises électroniquement ne puissent pas être consultées par des tiers ou être perdues.

**Exclusion du jeu-concours, fin anticipée, responsabilité:** l'organisateur se réserve le droit de disqualifier sans aucune justification et d'exclure du jeu-concours avec effet immédiat ou de priver de son prix tout participant qui manipule le jeu-concours ou qui tente de le faire et/ou qui enfreint les conditions de participation ou les bonnes mœurs et/ou qui tente d'une manière déloyale d'influencer le jeu-concours, voire d'exiger la restitution du prix.

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de terminer de manière anticipée le jeu-concours sans annonce préalable et sans indication de motifs, notamment si un déroulement normal ne peut être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Dans ces cas précis, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de l'organisateur.

Le présent jeu-concours n'est en aucune façon sponsorisé, recommandé ou géré par ou en collaboration avec Facebook/Instagram. Les participants communiquent leurs informations personnelles à l'organisateur et Facebook/Instagram décline toute responsabilité quant aux éléments du jeu-concours.

L'organisateur décline toute responsabilité à l'égard du gagnant en cas de perte ou de dommage, quelle qu'en soit la forme, découlant du jeu-concours et du prix ou en rapport avec ceux-ci.

Le jeu-concours est soumis au **droit suisse**.

**Tout recours juridique** est exclu.

**Contact et information:** Anzère Tourismus AG, Place du village 8, CH-1972 Anzère  
[info@anzere.ch](mailto:info@anzere.ch) | +41 27 299 28 00 | [www.anzere.ch](http://www.anzere.ch)